

- ▶ Le quatrième projet de réaménagement de l'avenue du Port a été validée par la commission de concertation.
- ▶ Des questions subsistent par rapport à la piste cyclable le long du canal.

Alors que le nouveau visage de l'avenue du Port semble maintenant être connu, les communes ne sont toujours pas satisfaites du projet. La Ville de Bruxelles s'étonnait de la suppression des deux bandes de circulation vu la largeur de la voirie. Ce lundi, ce fut le tour d'Anderlecht de s'exprimer par la voix de son échevin de l'Urbanisme et député régional, Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) qui a interrogé le ministre des Travaux publics Pascal Smet (SPA) en commission infrastructures.

Pour rappel, le quatrième projet régional prévoit deux voies de circulation à certains endroits. La bande réservée aux bus ne sera pas créée, mais la Région se réserve la possibilité d'y revenir dans l'avenir. Si le parking est supprimé sur l'ensemble de l'avenue, 82 places ont été dessinées du côté de Tour&Taxis. Le stationnement des camions, désormais interdit sur l'avenue, sera organisé le long de la chaussée de Vilvorde.

Le nombre de voies reste ainsi inchangé, tout comme la largeur de la chaussée (9 mètres entre la place Saintelette et la rue Picard, et 12 mètres entre la rue Picard et la rue Claessens). Sur les plans, on retrouve les deux pistes

cyclables avec une bidirectionnelle du côté du canal.

« On peut s'étonner de la suppression d'une bande de circulation entre la place Saintelette et la rue Picard, explique Gaëtan Van Goidsenhoven. Cela risque de freiner le développement des entreprises portuaires. Et pourquoi supprimer du parking alors que nous avons l'espace. Enfin, je ne comprends pas pourquoi on retrouve une piste cyclable bidirectionnelle le long du canal alors

que les camions la traversent à plusieurs endroits. J'ai l'impression que personne n'a pris en considération l'avis du Port de Bruxelles. »

**Petite altercation**

Pour Pascal Smet, la réduction de l'espace dédié aux voitures entre Saintelette et la rue Picard se justifie par une actuelle surcapacité. « On compte actuellement 631 voitures par heure à cet endroit, explique-t-il. Dans la partie

nord de l'axe, nous sommes à 1.038. Or, vous savez certainement que la capacité de la voirie est comprise entre 800 et 1.000 véhicules par heure. Le but n'est pas de faire de cet axe une autoroute urbaine. Je vous rappelle qu'un de mes grands combats pour cette zone est de la rendre plus urbaine. Il faut vivre avec son temps et j'ai l'impression que vous avez la mémoire courte parfois ou que vos informations ne sont pas toujours exactes. »

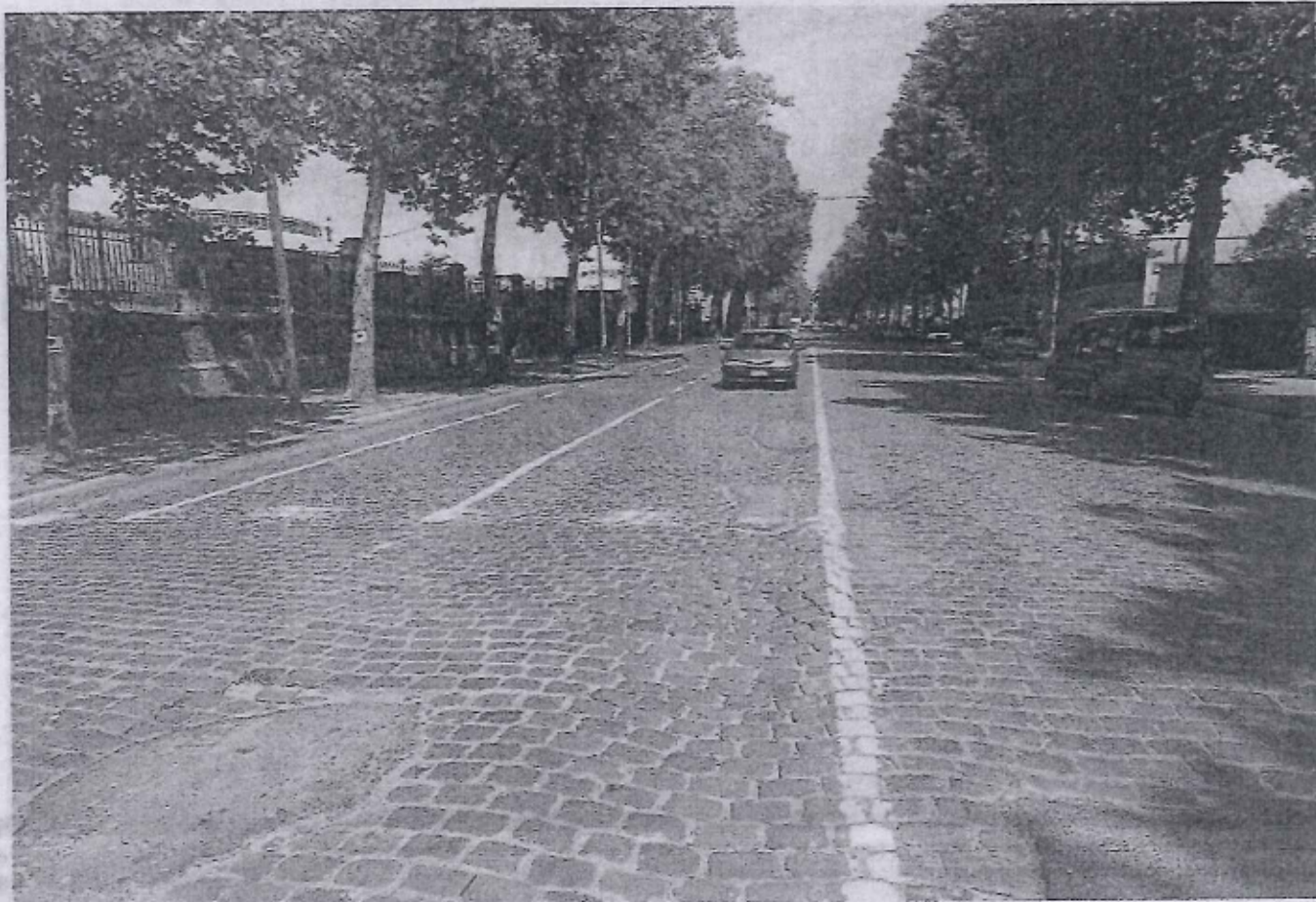
Evidemment, le ton est quelque peu monté entre le député et le ministre, le premier n'appréciant par le ton moqueur du dernier. « J'aimerais que vous me parliez avec un peu plus de respect, comme à un représentant de mes électeurs qui sont certainement plus nombreux que les vôtres plutôt que comme à un vanu-pieds. Je ne vous ai jamais manqué de respect. »

Malgré cette petite altercation, Pascal Smet a tout de même ré-

pondu à toutes les questions. Pour ce qui est de la suppression des places de parking, il la justifie justement par le caractère plus résidentiel qu'aura l'avenue dans le futur. « Cela ne doit être un parking de longue durée pour ceux qui ne veulent pas payer le parking de Tour&Taxis. D'ailleurs, j'incite l'échevine du stationnement de la Ville de Bruxelles, Marion Lemesre (MR) de mieux faire respecter la zone ce qui fera rentrer de l'argent dans les caisses. »

Après cette dernière pique politique, il est revenu sur la piste cyclable du côté du canal. Il n'exclut pas le placement de bandes en relief à proximité des entrées de parking ou celui de miroirs même si Bruxelles Mobilité y est moins favorable. « Il faut prendre l'habitude aussi de conduire en faisant attention aux cyclistes », conclut Pascal Smet. ■

VANESSA L'HUILIER



Par endroit, l'avenue du Port verra sa dimension dédiée aux voitures réduite afin de créer de l'espace pour les cyclistes. © BELGA

**TRAVAUX**

**Vivaqua rénove son réseau**

Depuis quelques jours, les habitués du quartier de l'avenue du Port ont pu remarquer la présence d'engins de chantier. Il s'agit en réalité d'une intervention de Vivaqua pour la rénovation de son réseau d'égouttage et non du début des travaux de réaménagement. Vivaqua n'a pour ça pas besoin de permis. Quant au réaménagement définitif, il pourra débuter lorsque le fonctionnaire délégué régional aura officiellement délivré le permis d'urbanisme. Ensuite, viendra le temps des éventuels recours.

V.L.H.